



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 OCTOBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois le 18 OCTOBRE à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 12 OCTOBRE deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK (à partir du rapport 23/97), Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN (jusqu'au rapport 23/100), Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, , Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Yves ODIN, Monsieur Daniel SERANT (jusqu'au rapport 23/100), Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Monsieur Fabrice DUPLAN (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM à partir du rapport 23/101), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Monsieur Daniel SERANT (a donné procuration à Monsieur Roland WILPUTTE à partir du rapport 23/101).

Absents non représentés : Monsieur Gregory NOWAK (au rapport n°23/96), Madame Sandrine GENIN, Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Rapport n°23/110 - PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Céline SIBAI VEDRENE

**GOODIES AQUEDUC ROMAIN DU GIER
FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CINQ NOUVEAUX OBJETS
DE PROMOTION DE L'AQUEDUC
CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU
LYONNAIS**

Publié le : 19 octobre 2023

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2023

Exécutoire le : 19 octobre 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Les travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier sur le site du Plat de l'Air, démarrés en 2016 et coordonnés par l'architecte en charge des monuments historiques Laurent Volay (cabinet Archipat), seront donc finalisés courant 2025.

Une dernière campagne de souscription populaire a été lancée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine le 16 septembre dernier, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, afin de permettre aux particuliers, associations, et entreprises mécènes de contribuer une fois encore au financement des travaux en cours, aux côtés de la DRAC, de la Région et du Département du Rhône.

Cette restauration continue à être menée en parallèle d'un effort de valorisation globale du site du Plat de l'air, en lien étroit avec tous les partenaires du territoire. L'ouverture prochaine des nouveaux locaux de l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais (OTML) face au site du Plat de l'Air, s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique.

Depuis 2021, des timbres, un livre de photos, des boules à neige, des magnets et des troussees éditées par la ville de Chaponost sont en dépôt/vente à l'Office de tourisme au bénéfice de la restauration en cours.

La Municipalité a souhaité éditer 5 nouveaux objets de promotion de l'aqueduc. Ces objets ont tous été réalisés par des entreprises locales, nationales ou européennes.

Il est proposé de fixer le prix de vente de chacun de ces objets comme suit :

- **Marque-page en bois : 7 €**
- **Porte-clef en bois : 7 €**
- **Sac tote-bag en coton naturel avec mention « j'aime l'aqueduc » : 6 €**
- **Mug en verre trempé : 10 €**
- **Bouteille en PET recyclé : 12 €**

Ces goodies seront mis en dépôt/vente auprès de l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais à Chaponost, dans le cadre d'un partenariat dont les modalités sont définies dans la convention en annexe de cette délibération. Cette convention prévoit notamment que ces objets soient mis en vente aux prix définis dans la délibération du conseil municipal, avec restitution des sommes perçues à la commune.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs proposés pour la vente des objets présentés ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec l'OTML.

VOTANTS	27
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	27

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Mégane HERNANDEZ

